

Très confidentielle

Port-sur-Saône le 5 avril 1849

Monsieur le préfet

J'ai eu l'honneur de me représenter deux fois dans votre antichambre pour vous rendre compte de ce qui se passait dans la commune relativement aux fauteurs de troubles et je n'ai pas eu l'avantage de parvenir jusqu'à vous, votre cabinet étant occupé par d'autres personnes. La seconde fois c'était par M Gabiot. Je voulais vous faire part des mesures qu'il convenait de prendre pour faire rentrer dans l'ordre un nommé Grandcollin (...)détenteur d'un bureau de tabac dans la localité. Depuis et avant l'élection du président de la République, un club s'est formé chez ce particulier et les mauvaises passions des individus qui le fréquentaient ne leur doivent qu'au mal ;les bons citoyens étaient menacés par des pamphlets placardés sur divers points de la (boutique) j'en étais muni et je voulais vous les communiquer à la vérité il n'y a pas de preuves certaines sur les auteurs de ces stupides et lâches placards où vous- même monsieur le préfet n'étiez pas plus ménagé que les autorités locales.

Depuis un certain temps je n'entendais plus parler de rien mais maintenant que de nouvelles élections se préparent, la famille Grandcollin qui désire la République Rouge poussée par un mauvais génie paraît vouloir reprendre son genre de vie et cherche à indisposer de nouveau quelques être faibles contre l'ordre de chose actuel.

Dimanche dernier premier du courant un peu avant dix heures j'ai entendu proférer des cris de « vive Robespierre, vive Barbès vive Raspail, vive Ledru Rollin, vive Blanqui. J'ai fait à l'instant les démarches pour connaître les auteurs de ces infâmes cris, mais la distance qui me séparait d'eux et le mauvais temps m'ont empêché de les aborder et de les connaître dans la soirée.

Le lendemain j'ai continué mes recherches et je suis parvenu à savoir que les auteurs de ces cris incendiaires signalés plus haut et tendant à la révolte et à la désobéissance aux lois étaient les deux frères Marsot dont Grandcollin a épousé la mère, ils étaient avec trois autres jeunes gens qui n'ont rien dit et qui sont 1<sup>er</sup> le fils de Balter Jacob, pâtre dans la commune, 2<sup>ème</sup> du sieur Josph Vossele nommé Alphonse, 3<sup>ème</sup> celui de Nicolas Bouchut manouvrier.

Aujourd'hui on vient encore de me remettre un nouveau placard qui avait été collé avant-hier contre la maison commune. Je le joins à la présente.

Les mauvaises passions allant probablement s'exciter encore pour les nouvelles élections, je pense monsieur le préfet que pour maintenir la tranquillité dans la localité qu'il serait très important d'en faire partir la famille Grandcollin et voici comment :

L'épouse Grandcollin mariée en premières noces avec le nommé Marsot tué à la poursuite de contrebandiers du côté de ST Loup a obtenu pour récompense des services de son mari et pour élever ses enfants un bureau de tabac à Port-sur-Saône, elle a convolé en secondes noces avec Grandcollin en sorte que maintenant cette veuve ses deux fils l'ainé âgé de dix-neuf ans se prénommant Victor le second Eugène 17 ans et le sieur Grandcollin sont les fomenteurs( ?) des dissensions qui existent et qui peuvent encore grandir par suite de la disposition à faire le mal de cette famille qui étant étrangère à la commune n'y possède rien absolument et n'a pour unique ressource que le produit du bureau de tabac. Dans l'intérêt de la sécurité et du bien général j'ose venir vous supplier, monsieur le préfet, de

vouloir bien vous entendre avec monsieur le directeur des contributions indirectes pour donner avant les élections du 13 mai un autre bureau de tabac assez éloigné de Port-sur-Saône à la famille Grandcollin .Cette famille n'ayant que cette seule ressource pour vivre au moyen de ce changement et la tranquillité renaitront dans la commune les paisibles habitants reprendront leurs habitudes ordinaires et la classe honnête de la commune de Port-sur-Saône vous en aura ainsi que moi une éternelle reconnaissance.

Je suis avec un bien profond respect monsieur le préfet votre très humble serviteur

Le maire

Le directeur des impôts indirects pourrait demander sur l'individu un rapport aux employés en résidence dans la commune